

SEANCE DU 4 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et le quatre janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Marronnier, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Stéphane TORRES 3^{ème} adjoint, Sophie GOUTTENOIRE 4^{ème} adjointe, Rosalie SIMON, Raymond VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Yannick DELANGLE, Anne-Sophie CHERVAZ, Delphine MONTET.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire adresse ses vœux de santé et de bonheur aux membres du conseil municipal, espérant une année meilleure. Malgré des appréhensions, il faut avoir confiance dans l'espoir d'un vaccin qui pourrait résoudre la crise sanitaire. Monsieur le Maire compte sur les membres du conseil municipal pour avancer et concrétiser les projets communaux et les remercie pour le travail déjà fourni.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 7 décembre et l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

• BATIMENTS-VOIRIE-ASSAINISSEMENT : Adjoint responsable : Robert CLEVENOT

La commission bâtiment voirie s'est réunie le 19 décembre dernier pour étudier deux dossiers :

- Aménagement du parc : une présentation du projet est faite à l'assemblée. Il s'agit d'aménager une rampe d'accès pour les poussettes au niveau de l'escalier existant. L'allée principale sera réduite en largeur. Une nouvelle aire de jeu d'enfant sera créée et 2 bancs supplémentaires seront installés. Enfin, un nouveau séquoia sera planté, comme prévu.

Les devis des 3 entreprises consultées s'élèvent à : PJA : 21928.50 € H.T., Chartier : 26832.16 € H.T et Moncorger : 58296.85 € H.T.

Sur proposition de la commission, le devis de PJA est retenu pour 21928.50 € H.T.

- Atribus de la mairie : sur proposition du Département de la Loire, il a été décidé de réaliser les travaux d'aménagement d'une plateforme béton que la Région Rhône Alpes Auvergne subventionnerait à hauteur de 80%.

- L'abribus en verre serait ensuite installé gratuitement par le Département. Pour ce projet, 3 entreprises ont été consultées ainsi que l'entreprise BARNAY pour la partie béton désactivé. Le devis EUROVIA s'élève à 11992 € H.T, celui de CHAVANY à 8609.00 € H.T et celui de TPS à 1662.00 € H.T. Les travaux en béton désactivé s'élèvent à 1662.00 €H.T

Compte tenu de ces éléments, le devis de l'entreprise BARNAY est accepté pour 1662 € H.T ainsi que celui de l'entreprise CHAVANY pour 8609.08 € H.T. Stéphane TORRES indique que le reste à charge de la commune devrait s'élever à 2054.20 €.

Robert CLEVENOT indique que les agents effectuent actuellement une corvée de bouchages de trous. Bernard MOULIN explique qu'il va être nécessaire d'avoir une réflexion sur le chemin des Chambons qui coûte très cher en entretien. Un enrobé ne serait-il pas plus économique à terme ?

Un nouveau marronnier devrait être planté cette semaine. Dès que le temps le permettra, les agents procéderont à la taille des arbres.

- **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE indique que le dossier de demande de subvention « école numérique » déposé par la commune a été accepté. On attend la notification.

- Le multi accueil va réaliser des travaux de terrassement et procéder à l'installation d'un jeu, à ses frais, dans la cour.

- Le repas de Noël s'est bien passé. Anne-Sophie CHERVAZ indique qu'il serait bien de solliciter quelqu'un de l'école privée pour surveiller les enfants. A voir pour l'an prochain. De même, elle a constaté que de nombreux petits qui ne mangent habituellement pas à la cantine étaient présents au repas de Noël et qu'ils n'y ont pas forcément pris du plaisir, compte tenu du nombre d'enfants présents et du bruit qui en a découlé.

- **URBANISME: Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE présente les permis de construire et la déclaration préalable accordés depuis le dernier conseil.

- Concernant le litige JACQUET, le jugement du Tribunal administratif a débouté la plaignante qui devra verser la somme demandée ainsi que 1200 € au titre des frais d'avocats à la commune de VOUGY. A savoir que les frais d'avocat se sont élevés à 3240 €.

- Sophie GOUTTENOIRE informe le conseil que 14 permis de construire ont été traités en 2020 contre 22 en 2019. Pour les déclarations préalables, les chiffres sont de 28 en 2020 contre 17 en 2019.

- Suite aux remarques d'Alain Coutaudier sur l'invasion de sangliers à Aiguilly, une battue a été faite courant décembre, qui a permis d'éliminer 10 animaux.

- **COMMUNICATION: Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Sophie GOUTTENOIRE indique que Panneau Pocket est opérationnel depuis début décembre. Le nombre d'abonnés était de 160 au 31 décembre. Une information a été jointe au bulletin municipal qui a été distribué aux habitants mi-décembre. Un article est également paru dans le Pays Roannais.
- Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux cette année. Monsieur le Maire les adressera à la population via la presse et le site Internet.
- Martine DESBOIS demande aux conseillers s'ils ont eu des retours sur le bulletin municipal.
- La mise en page du site Internet progresse vite et le site devrait pouvoir être mis en ligne courant janvier. Martine DESBOIS, Rosalie SIMON et Florence CUCHERAT bénéficient d'une formation par OZ MEDIA pour alimenter le site.
- Sophie GOUTTENOIRE fait part des remerciements du crêpier qui devait s'installer les jeudis après-midi sur le parking vers le cabinet des kinés et informe le conseil que son passage est repoussé compte tenu du couvre-feu qui s'est mis en place mi-décembre.

DELIBERATIONS

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - CHOIX DU CABINET

N° 01/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 décembre afin de prendre connaissance des offres reçues pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement pour laquelle 3 entreprises ont été consultées.

Il s'est avéré qu'une seule offre a été reçue, de l'entreprise ICA Environnement pour un montant H.T de 50705 € H.T. Après examen détaillé, la commission a retenu cette proposition ainsi que l'option « Levée topographique des ouvrages » pour 3040 € H.T et l'option « Relevé topographique des boites de branchement » pour 8000 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la proposition de l'entreprise ICA ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement qui comprend :

- Offre de base : 50705 e H.T
- Option « Levée topographique des ouvrages » : 3040 € H.T
- Option « levée topographique des boites de branchement » pour 8000 €H.T.

et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

ETUDE FAISABILITE AMENAGEMENT DE LA MAIRIE - CHOIX D'UN PRESTATAIRE

N° 02/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique que deux réunions de la commission Mairie ont permis d'établir un cahier des charges et de solliciter des devis auprès de cabinet d'architectes pour réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de la mairie.

Sur les 3 cabinets sollicités, 2 ont répondu : AABT et FIGURAL.

AABT propose une offre à 3920 € H.T. pour une durée de réalisation de 5 à 6 semaines . Celle de FIGURAL s'élève à 5640 € H.T. sur une durée de 16 semaines.

Sur proposition de la commission Mairie et après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre du cabinet AABT pour 3920 € H.T.

DEMOLITION DE LA MAISON SITUEE SUR LA PARCELLE AL 90

N° 03/2021

Sous-Préfecture de la Loire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compromis pour l'achat du bien cadastré AL n° 90 situé route de Roanne, a été signé le 14 décembre. Ce bien qui comprend une maison d'habitation sera utilisé pour développer un site commercial selon des modalités qui restent à définir. L'idée est donc de démolir la maison existante qui est en mauvais état pour reconstruire ensuite un bâtiment neuf. Cette démolition ne nécessite pas de permis de démolition au regard du PLU de la commune mais diverses autorisations au vu de sa situation en bordure de la route départementale n° 482.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la démolition du bien situé sur la parcelle AL n° 90 et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

DESIGNATION D'UN DELEGUE FILIERE BOIS - CHARTE FORESTIERE DU MASSIF DU BEAUJOLAIS

N° 04/2021

Sous-Préfecture de la Loire

Le syndicat mixte du Beaujolais et Charlieu Belmont Communauté portent depuis 2015 la charte forestière sur notre territoire pour échanger avec les acteurs de la filière forêt-bois locale. De nombreuses actions sont menées dans ce sens. Afin de commencer un nouveau programme, il est demandé aux communes du territoire de désigner un délégué filière forêt-bois.

Après délibération, à l'unanimité, Alain Coutaudier est désigné délégué filière forêt-bois.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC L'ENTREPRISE THORAL

N° 05/2021

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique que depuis quelques années, la commune est plutôt épargnée par les chutes de neige. Une étude financière, qui a été faite sur la mise en place d'astreintes du personnel communal, s'avère très onéreuse. Il a donc été convenu de solliciter une entreprise pour assurer le déneigement communal en lieu et place du personnel communal, en mettant à disposition le matériel que possède la commune, à savoir, une lame de raclage et une saleuse.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de déneigement établi avec l'entreprise THORAL dont le siège social est à Melay (Saône-et-Loire). Cette convention serait valable 1 an reconductible tacitement.

Après avoir pris connaissance du document présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le projet de convention de déneigement établi avec l'entreprise THORAL et autorise Monsieur le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que la cotisation du SDIS restera inchangée pour 2021. Elle s'élève à 26.21 € par habitant soit 40475 €.

- M. MURAT, pharmacien, a indiqué à Monsieur le Maire qu'il lui restait quelques doses de vaccin pour la grippe en stock.

- Catherine DESSEIGNE signale que l'éclairage public est en panne depuis Gibastyl's jusqu'à la voie ferrée aux Trois Moineaux.

- Yannick DELANGLE demande s'il ne serait pas possible d'acquérir un lecteur de puce pour identifier les chiens perdus, ce qui éviterait aux agents communaux de se déplacer chez un vétérinaire. Cette question sera approfondie.

- Anne-Sophie CHERVAZ donne un compte rendu du conseil communautaire. Charlieu a reçu le label « Petite ville de demain ». M. GROSDENIS s'est longuement attardé sur le projet d'installation d'un centre de Combustion Solide de Récupération évoqué conjointement avec Roanne Agglomération sur le site de Bonvers. Cette usine permettrait de diminuer le coût de traitement des ordures ménagères à terme, puisqu'il est prévu un coût de 220 € la tonne si on reste avec le traitement actuel alors qu'un traitement CSR ramènerait ce coût à 50 € la tonne.

- Stéphane TORRES annonce que la commission des finances se réunira au moins deux fois en février.

- Christophe BOUSSAND signale qu'un poids lourd plutôt mal signalé était ce soir garé sur le chemin piétonnier de la rue du Morlandet ce qui pouvait constituer un danger, surtout s'il y a du verglas.

- Raymond VITURAT explique au conseil municipal qu'il a constaté que les vestiaires du foot étaient squattés. Cela n'est guère étonnant, les portes ne fermant plus. Il souhaiterait que le projet de réhabilitation de ces vestiaires avance plus vite.

- Un conseiller demande où en est l'accessibilité de la salle Albert Ginnet. C'est en stand by, faute de temps.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h35.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	
Robert CLEVENOT	
Emmanuelle DANIERE	
Stéphane TORRES	
Sophie GOUTTENOIRE	
Rosalie SIMON	
Raymond VITURAT	
DESBOIS Martine	
Albin COEHLO	
Catherine DESSEIGNE	
Christophe BOUSSAND	

Alain COUTAUDIER	
Yannick DELANGLE	
Anne-Sophie CHERVAZ	
Delphine MONTET	